N° 80

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à accorder la **gratuité** *des* **transports** *à tous les* **militaires permissionnaires.**

PRÉSENTÉE

Par MM. le Général Ernest PETIT, Raymond GUYOT, Mme Renée DERVAUX, MM. Waldeck L'HUILLIER, Georges MARRANE, Jean BARDOL et les membres du Groupe communiste (1)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La hausse des transports intervenue cet hiver affecte particulièrement les militaires.

De très nombreux soldats ne peuvent pas profiter des permissions de courte durée et parfois même des permissions de

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Jean Bardol, Georges Cogniot, Léon David, Mme Renée Dervaux, MM. Jacques Duclos, Adolphe Dutoit, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Waldeck L'Huillier, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin, Mme Jeannette Vermeersch.

détente qui leur sont accordées. Le prix des voyages en chemin de fer, même en ne payant que le quart du tarif, dépasse en effet leurs possibilités.

D'une façon générale, les militaires effectuant leur service en Allemagne et en Métropole sont lésés par cette situation. Cela devient particulièrement sensible lorsqu'il s'agit de jeunes appelés qui ne séjournent que peu de temps en France, dans un centre d'instruction, avant d'être envoyés en Algérie.

Ainsi avant de connaître une inquiétante séparation, des mères, des épouses ne peuvent autant qu'elles le voudraient entourer d'affection leur fils, leur mari sous les drapeaux.

Il serait donc indiqué d'accorder la gratuité des transports aux soldats permissionnaires.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir adopter la présente proposition de résolution :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à accorder la gratuité des transports à tous les militaires permissionnaires.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Prix : 30 francs.